

**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 5 mars 2018**



À UNE SÉANCE ordinaire du conseil municipal, tenue le 5 mars, à la salle du Conseil, à 19 h 30.

**SONT PRÉSENTS** les conseillers et conseillères suivants : Mesdames Nicole-Andrée Blouin et Sylvie Martel et messieurs René Vaillancourt et Marc Hurtubise.

**FORMANT QUORUM** sous la présidence de monsieur le maire Jacques Demers, monsieur Serge Caron, directeur général et secrétaire-trésorier agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Madame Christine Labelle, future directrice générale de la municipalité assiste aussi à la séance.

Quinze (15) personnes sont présentes dans la salle au début de la séance.

**ORDRE DU JOUR**

- 1 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
  - 2.1 Séance ordinaire du 5 février 2018
- 3 **MOT DU MAIRE**
- 4 **FINANCE**
  - 4.1 Liste des propriétés mises en vente pour non-paiement de taxes
- 5 **VOIRIE**
  - 5.1 Rue du Val-Joli – Acquisition d'une partie du lot 4 249 075 – Mme Anita Gagné-Dumas et M. Jean-Yves Dumas
  - 5.2 Rue du Val-Joli – Acquisition d'une partie du lot 4 248 978 – Mme Sylvie Picard
  - 5.3 Rue du Val-Joli – Acquisition du lot 4 248 975 – Mme Évelyne Jean et M. Jean-Marc Biron
  - 5.4 Rue du Val-Joli – Acquisition d'une partie du lot 4 249 047 – M. Jean-François Lachance
  - 5.5 Rue du Val-Joli – Acquisition d'une partie du lot 4 248 972 – M. Réjean Trépanier
  - 5.6 Rue du Val-Joli – Acquisition d'une partie du lot 4 248 742 – Madame Diane Audet et M. Denis Demers
  - 5.7 Rue du Val-Joli – Acquisition d'une partie du lot 4 249 035 – Madame Angelle Olivier et M. Jean-François Lachance
- 6 **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 7 **URBANISME**
  - 7.1 Rapport de l'inspectrice en bâtiment et en environnement
  - 7.2 Droits de parc – Lot 4 247 674
- 8 **ENVIRONNEMENT**
  - 8.1 Rapport mensuel – Inspection forestière
  - 8.2 Don d'arbres 2018
  - 8.3 Demande de l'APML Magog – aide pour effectuer des travaux de nettoyage de la rivière Magog
  - 8.4 Distribution du compost par la RIGDSRC
  - 8.5 Île du Marais Inc. – demande de contribution – Agrandissement du stationnement
  - 8.6 École Dominique Savio – demande – implantation de bacs potagers

**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 5 mars 2018**

**9      LOISIRS / CULTURE**

**9.1**    Comité de loisir – Demande de rencontre des membres du conseil.

**10     ADMINISTRATION**

**10.1**   Rapport de dépense du directeur général

**10.2**   Aménagement de deux plates-bandes – propositions

**10.3**   Demande d'autorisation – Défi Challenge Québec 800 – 2018

**10.4**   Monty Sylvestre, Conseillers juridiques Inc. – Contrat de services professionnels

**11     ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER**

**12     CORRESPONDANCE**

**13     DIVERS**

**14     PÉRIODE DE QUESTIONS**

**15     LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

---

**1)      ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2018-03-757

**IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Sylvie Martel**

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du 5 mars tel que rédigé

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**2)      ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

2018-03-758

**2.1     Séance du 5 février**

**IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Nicole-Andrée Blouin**

D'adopter le procès-verbal de la séance du 5 février 2018 tel que rédigé.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**3)      MOT DU MAIRE**

Monsieur le maire Jacques Demers indique qu'il réserve ses interventions à d'autres moments de la présente séance.

**4)      FINANCE**

**4.1     Liste des propriétés mises en vente pour non-paiement de taxes**

**Considérant que** la MRC de Memphrémagog a adopté le règlement 12-82 par lequel elle permet la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes;

**Considérant que** selon les articles 1022 et suivants du *Code municipal du Québec*, il faut ajouter un délai de trois (3) mois aux dates mentionnées à ces articles;

**Considérant que** l'état prévu à l'article 1023 dudit *Code municipal du Québec* doit être présenté à la MRC de Memphrémagog ;

**Considérant que** la liste de ventes d'immeubles pour défaut de paiement de taxes se lit comme suit :

Nom	Matricule	2018	2017	2016	*Intérêts	montant exigé
9252-2622 Québec Inc Coté, Robert	1813 61 9986	194,58 \$	194,58 \$	406,08 \$	123,22 \$	<b>529,30 \$</b>
Pothier, Jean-Sébastien	1915 18 5840	163,70 \$	315,57 \$	157,70 \$	46,98 \$	<b>204,68 \$</b>
Schinck, Marilène	1913 16 7996	1 301,66 \$	2 579,93 \$	991,31 \$	26,95 \$	<b>1 018,26 \$</b>

\*intérêts calculés au 16 mars 2018

**En conséquence,**

**2018-03-759**

**IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Nicole-Andrée Blouin**

**QUE** la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley approuve la liste des ventes d'immeubles pour défaut de paiement de taxes pour les années 2016, 2017 et 2018 avec un taux inchangé de 10 % d'intérêt pour chacune des années;

**QUE** la liste des contribuables ci-dessus, ayant des arrérages de taxes échus depuis moins de trois ans, soit transmise à la MRC de Memphrémagog;

**QUE** le maire ou le secrétaire-trésorier soit mandaté à enchérir et acquérir ces immeubles au nom de la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley le jour de la vente pour non-paiement de taxes, soit le 14 juin 2018.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**5) VOIRIE**

**5.1 Rue du Val joli – Acquisition d'une partie du lot 4 249 075 – Mme Anita Gagné-Dumas et M. Jean-Yves Dumas**

**CONSIDÉRANT QUE** l'offre d'achat présentée à Mme Anita Gagné-Dumas et M. Jean-Yves Dumas dans le cadre du **Règlement numéro 2017-501 pour la municipalisation de la rue Val-Joli** a été acceptée;

**2018-03-760**

**IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Marc Hurtubise**

**DE** mandater Monty Sylvestre, conseillers juridiques Inc. de préparer l'acte de vente visant une partie du lot numéro 4 249 075 du cadastre du Québec identifiée dans la description technique préparée par l'arpenteur-géomètre Pascal Viger, le 28 août 2017 sous sa minute numéro 5593, au point 1.4, pour la somme de 2 886,00\$, ce montant étant payable à la signature du contrat de vente. Ce montant est approprié des crédits découlant du Règlement 2017-501;

**D'**autoriser le maire, monsieur Jacques Demers et le directeur général, monsieur Serge Caron ou madame Christine Labelle, si elle a pris ses fonctions de directrice générale en remplacement de monsieur Caron, à signer le contrat, pour et au nom de la municipalité.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**5.2 Rue du Val-Joli – Acquisition d'une partie du lot 4 248 978 – Mme Sylvie Picard**

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente intervenue avec Mme Sylvie Picard dans le cadre du **Règlement numéro 2017-501 pour la municipalisation de la rue Val-Joli** a été acceptée;

**2018-03-761**

**IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Sylvie Martel**

**DE** mandater Monty Sylvestre, conseillers juridiques Inc. de préparer l'acte de vente visant une partie du lot numéro 4 248 978 du cadastre du Québec identifiée dans la description technique préparée par l'arpenteur-géomètre Pascal Viger, le 5 décembre 2017 sous sa minute numéro 5711, au point 1.7, pour la somme de 681,00\$, ce montant étant payable à la signature du contrat de vente. Ce montant est approprié des crédits découlant du Règlement 2017-501;

D'autoriser le maire, monsieur Jacques Demers et le directeur général, monsieur Serge Caron ou madame Christine Labelle, si elle a pris ses fonctions de directrice générale en remplacement de monsieur Caron, à signer le contrat, pour et au nom de la municipalité.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**5.3 Rue du Val-Joli – Acquisition du lot 4 248 975 – Mme Évelyne Jean et M. Jean-Marc Biron**

**CONSIDÉRANT QUE** l'offre d'achat présentée à Mme Évelyne Jean et à M. Jean-Marc Biron dans le cadre du **Règlement numéro 2017-501 pour la municipalisation de la rue Val-Joli** a été acceptée;

2018-03-762

**IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller René Vaillancourt**

**DE** mandater Monty Sylvestre, conseillers juridiques Inc. de préparer l'acte de vente visant le lot numéro 4 248 975 du cadastre du Québec identifiée dans la description technique préparée par l'arpenteur-géomètre Pascal Viger, le 27 octobre 2017 sous sa minute numéro 5678, au point 1.1, pour la somme de 5 761,00\$, ce montant étant payable à la signature du contrat de vente. Ce montant est approprié des crédits découlant du Règlement 2017-501;

D'autoriser le maire, monsieur Jacques Demers et le directeur général, monsieur Serge Caron ou madame Christine Labelle, si elle a pris ses fonctions de directrice générale en remplacement de monsieur Caron, à signer le contrat, pour et au nom de la municipalité.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**5.4 Rue du Val-Joli – Acquisition d'une partie du lot 4 249 047 – M. Jean-François Lachance**

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente intervenue avec M. Jean-François Lachance dans le cadre du Règlement numéro 2017-501 pour la municipalisation de la rue Val-Joli a été acceptée;

2018-03-763

**IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Marc Hurtubise**

**DE** mandater Monty Sylvestre, conseillers juridiques Inc. de préparer l'acte de vente visant une partie du lot numéro 4 249 047 du cadastre du Québec identifiée dans la description technique préparée par l'arpenteur-géomètre Pascal Viger, le 28 août 2017 sous sa minute numéro 5593, au point 1.2, pour la somme de 200,00\$, ce montant étant payable à la signature du contrat de vente. Ce montant est approprié des crédits découlant du Règlement 2017-501;

D'autoriser le maire, monsieur Jacques Demers et le directeur général, monsieur Serge Caron ou madame Christine Labelle, si elle a pris ses fonctions de directrice générale en remplacement de monsieur Caron, à signer le contrat, pour et au nom de la municipalité.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**5.5 Rue du Val-Joli – Acquisition d'une partie du lot 4 248 972 – M. Réjean Trépanier**

**CONSIDÉRANT QUE** l'offre d'achat présentée à M. Réjean Trépanier dans le cadre du **Règlement numéro 2017-501 pour la municipalisation de la rue Val-Joli** a été acceptée;

2018-03-764

**IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Sylvie Martel**

**DE** mandater Monty Sylvestre, conseillers juridiques Inc. de préparer l'acte de vente visant une partie du lot numéro 4 248 972 du cadastre du Québec identifiée dans la description technique préparée par l'arpenteur-géomètre Pascal Viger, le 5 décembre 2017 sous sa minute numéro 5711, au point 1.5, pour la somme de 2 469,00\$, ce montant étant payable à la signature du contrat de vente. Ce montant est approprié des crédits découlant du Règlement 2017-501;

D'autoriser le maire, monsieur Jacques Demers et le directeur général, monsieur Serge Caron ou madame Christine Labelle, si elle a pris ses fonctions de directrice générale en remplacement de monsieur Caron, à signer le contrat, pour et au nom de la municipalité.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**5.6 Rue du Val-Joli – Acquisition d'une partie du lot 4 248 742 – Mme Diane Audet et M. Denis Demers**

**CONSIDÉRANT QUE** l'offre d'achat présentée à Mme Diane Audet et M. Denis Demers dans le cadre du **Règlement numéro 2017-501 pour la municipalisation de la rue Val-Joli** a été acceptée;

2018-03-765

**IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller René Vaillancourt**

**DE** mandater Monty Sylvestre, conseillers juridiques Inc. de préparer l'acte de vente visant une partie du lot numéro 4 248 742 du cadastre du Québec identifiée dans la description technique préparée par l'arpenteur-géomètre Pascal Viger, le 5 décembre 2017 sous sa minute numéro 5711, au point 1.1, pour la somme de 2 552.00\$, ce montant étant payable à la signature du contrat de vente. Ce montant est approprié des crédits découlant du Règlement 2017-501;

D'autoriser le maire, monsieur Jacques Demers et le directeur général, monsieur Serge Caron ou madame Christine Labelle, si elle a pris ses fonctions de directrice générale en remplacement de monsieur Caron, à signer le contrat, pour et au nom de la municipalité.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**5.7 Rue du Val-Joli – Acquisition d'une partie du lot 4 249 035 – Mme Angelle Olivier et M. Jean-François Lachance**

**CONSIDÉRANT** l'entente intervenue avec les propriétaires Mme Angelle Olivier et M. Jean-François Lachance dans le cadre du **Règlement numéro 2017-501 pour la municipalisation de la rue Val-Joli**;

2018-03-766

**IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Marc Hurtubise**

**DE** mandater Monty Sylvestre, conseillers juridiques Inc. de préparer l'acte de vente visant une partie du lot numéro 4 249 035 du cadastre du Québec identifiée dans la description technique préparée par l'arpenteur-géomètre Pascal Viger, le 28 août 2017 sous sa minute numéro 5593, au point 1.1, pour la somme de 5 000,00\$, ce montant étant payable à la signature du contrat de vente. Ce montant est approprié des crédits découlant du Règlement 2017-501;

D'autoriser le maire, monsieur Jacques Demers et le directeur général, monsieur Serge Caron ou madame Christine Labelle, si elle a pris ses fonctions de directrice générale en remplacement de monsieur Caron, à signer le contrat, pour et au nom de la municipalité.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**6) SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Monsieur le maire Demers profite de l'occasion pour faire un compte-rendu de l'état de la situation en lien avec la création de la nouvelle régie incendie de l'est de Memphrémagog dont la municipalité de Sainte-Catherine est un des principaux membres. Cette nouvelle régie regroupe 10 municipalités dont 8 de la MRC de Memphrémagog. Elle s'est porté acquéreur de l'ensemble des actifs mobiliers (équipements incendie) des services de pompiers des municipalités membres, les casernes étant en location. Le conseil d'administration est présentement en train de monter la structure administrative de cette nouvelle régie qui devra procéder dans de prochains délais à l'embauche d'un directeur.

Au niveau opérationnel, ce sont les pompiers déjà en poste qui continuent à œuvrer dans le cadre des protocoles et ententes qui existent

toujours. Pour Sainte-Catherine-de-Hatley, les mêmes services que par le passé demeurent impliqués. Les ententes avec certains de ces services pourraient toutefois être modifiées un peu plus tard. Au niveau des coûts pour Sainte-Catherine, ces derniers demeurent stables pour la première année de la régie. Il est prévu qu'ils seront en baisse pour les trois années subséquentes.

Monsieur Demers termine en mentionnant que ce type de regroupement de services est souhaité par le gouvernement et qu'il représente un moyen intéressant de rencontrer des normes plus sévères, tout en maintenant des coûts acceptables.

## **7) URBANISME**

### **7.1 Rapport de l'inspectrice en bâtiment et en environnement**

Le rapport de l'inspectrice en bâtiment et environnement est déposé.

### **7.2 Droits de parc – Lot 4 247 674 – Chemin du Brulé**

**Considérant que** la municipalité peut, en vertu de sa réglementation, réserver une partie d'un terrain à lotir aux fins d'y installer des activités de parcs et terrains de jeux ou requérir le paiement d'un montant égal à 5 % de la valeur du terrain à lotir;

**Considérant** la situation décrite au dossier de la subdivision du lot 4 247 674 du cadastre du Québec;

2018-03-767

**IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Marc Hurtubise**

D'exiger le versement des droits de 5 % dans le dossier inscrit au préambule de la présente résolution, soit un montant de 125.99\$.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

## **8) ENVIRONNEMENT**

### **8.1 Rapport mensuel – Inspection forestière**

Le rapport de l'inspection forestière est déposé

### **8.2 Don d'arbres 2018**

**Considérant** la proposition de l'association forestière du sud du Québec aux fins de participer à l'activité de don d'arbres en mai 2018;

**Considérant** l'intérêt de la municipalité de poursuivre la participation à cette activité;

2018-03-768

**IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Sylvie Martel**

**Que** la municipalité participe à l'activité de don d'arbres 2018 de l'association forestière du sud du Québec pour 300 arbres d'espèces diverses composées à majorité de feuillus;

**Que** pour cette occasion, on prévoit aussi la distribution de compost.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

### **8.3 Demande de l'APML Magog – aide pour effectuer des travaux de nettoyage de la rivière Magog**

**Considérant** le peu d'information disponible en lien avec cette demande, il est convenu de simplement signifier à l'association de protection du lac Magog l'intérêt de la municipalité à collaborer à une démarche qui serait mieux définie.

### **8.4 Distribution du compost par la RIGDSRC**

**Considérant** que la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook dispose de compost qu'elle compte distribuer dans les prochaines semaines;

2018-03-769

**Considérant** l'intérêt de la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley à recueillir les 57 tonnes qui lui sont accessibles;

**IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller René Vaillancourt**

**D'autoriser** l'administration municipale à requérir un transporteur pour aller prendre possession de 57 tonnes de compost disponible à la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook;

**De** prendre les arrangements appropriés avec la régie;

**De** faire transporter ce compost au site du parc Honoré Langlois, coin chemin Forand et rue du Vallon;

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**8.5 Île du Marais Inc. – demande de contribution –  
Agrandissement du stationnement**

**Considérant** la demande de soutien financier de L'île du Marais Inc. qui a pour projet d'agrandir le stationnement situé a proximité de l'entrée du l'île du Marais en bordure de la rue des Sapins, le projet étant sommairement évalué à 8 695\$;

**Considérant qu'il** est requis que la municipalité s'implique dans un projet si les promoteurs souhaitent obtenir une aide financière de la MRC de Memphrémagog dans le cadre de l'un de ses programmes disponibles;

2018-03-770

**IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Nicole-Andrée Blouin**

**Que** la municipalité accepte de contribuer à la hauteur de 50% de la valeur des travaux, à concurrence d'un montant de 5 000\$, aux fins de soutenir le projet d'agrandissement du stationnement de l'île du Marais Inc.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES VOTANT, MONSIEUR LE  
CONSEILLER MARC HURTUBISE NE PARTICIPANT NI AUX  
DISCUSSIONS, NI AU VOTE SUR CETTE RÉOLUTION**

**8.6 École Dominique Savio – demande – implantation de bacs  
potagers**

Les discussions en lien avec cette demande sont reportées de manière à avoir plus d'information de la part de la responsable du projet pour l'école Dominique Savio.

**9) LOISIRS / CULTURE**

**9.1 Comité de loisir – Demande de rencontre des membres du  
conseil.**

Le conseil accepte de rencontrer les représentants du comité des loisirs afin de leur permettre de présenter leur plan d'action. Monsieur Éric Beaupré fait une présentation pour le comité et indique les projets qui seront mis en œuvre par le comité en 2018-2019. La fête de la Saint-Jean Baptiste, le camp de jour, l'activité de Noël, des activités de présentation de contes et une édition d'une fête des neiges à l'hiver 2019 figurent au programme du comité. Le comité invite aussi un membre du conseil à participer aux réunions du conseil d'administration du comité afin de favoriser une meilleure coordination entre le comité et la municipalité.

Monsieur le maire Demers souligne que l'implication des citoyens au niveau du comité des loisirs est primordiale pour animer la communauté. Il remercie les personnes qui s'impliquent à ce niveau et les assure du soutien de la municipalité.

**10) ADMINISTRATION**

**10.1 Rapport de dépenses du directeur général**

Le rapport de dépenses du directeur général est déposé.

## 10.2 Aménagement de deux plates-bandes – propositions

Les discussions en lien avec cet article sont reportées en vue de préciser davantage des propositions des deux fournisseurs qui ont répondu à l'invitation de la municipalité et d'autre part de clarifier le besoin municipal qui pourra être mis en œuvre par étape au cours des prochaines années.

## 10.3 Demande d'autorisation – Défi Challenge Québec 800 - 2018

**Considérant** le retour en 2018 du Challenge Québec 800 qui est une course à relais qui passera sur le territoire de la municipalité vers 12h00 le 17 mai 2018;

**Considérant que** chaque groupe compte moins de 10 coureurs et que les services policiers collaborent pleinement à la tenue de cet événement;

**Considérant que** les fonds recueillis à l'occasion de cet événement sont versés à la Fondation Jeunes en tête;

2018-03-771

**IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Sylvie Martel**

**D'**autoriser le passage sur le territoire de la municipalité et l'utilisation des stationnements municipaux dans le cadre du Défi Challenge Québec 800 – 2018.

**D'**exiger des organisateurs qu'ils avisent et prennent entente avec les autorités de la Régie de police Memphrémagog aux fins de sécuriser leur activité sur le territoire de la municipalité.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

## 10.4 Monty Sylvestre, Conseillers juridiques Inc. – Contrat de services professionnels

**Considérant que** dans le cadre du projet de municipalisation de la rue du Val Joli, il sera requis de confier à des notaires de nombreux mandats en vue de la réalisation de multiples tâches et de la rédaction de multiples contrats et documents en lien avec les nombreuses transactions à effectuer entre la municipalité et plusieurs des propriétaires de terrains et/ou droits qui seront impliqués dans le cadre de l'ensemble des démarches;

**Considérant** le contrat de services professionnels proposés par la firme Monty Sylvestre, conseillers juridiques Inc. aux fins de réaliser toutes les activités notariales utiles dans le cadre du cheminement du dossier de municipalisation de la rue du Val-Joli;

2018-03-772

**IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Nicole-Andrée Blouin**

**Que** la municipalité convienne avec la firme Monty Sylvestre, Conseillers juridiques Inc. du contrat proposé par la firme en février 2018;

**Que** le maire, monsieur Jacques Demers et le directeur général, monsieur Serge Caron, soient autorisés à signer le contrat, pour et au nom de la municipalité.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

## 11) ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Liste des comptes à payer		
113	*Bell Internet	32,20 \$
114	*Bell	374,71 \$
	*FTQ (reer employés-employeur)	1 139,66 \$
110	*Hydro Québec	22,38 \$
	*Ministère du revenu	5 035,58 \$
64	*MRC Memphrémagog (quote-part 2018)	85 331,00 \$
65	*Parc Régional Massawippi (quote-part 2018)	23 323,80 \$
	*Receveur général	1 937,09 \$
	*Rémunération des élus	5 627,34 \$
	*Rémunération du personnel	11 297,62 \$
111-112	*Ville de Sherbrooke	9 050,77 \$



<b>Liste des comptes à payer (suite)</b>		
152	Aquatech	283,14 \$
144	Bergeron, Julie (entretien ménager)	571,07 \$
141	Blouin, Nicole-Andrée (remboursement de frais)	34,56 \$
120	Comeau, Line (remboursement de frais)	34,56 \$
142	Croix-Rouge	418,24 \$
136	Demers, Jacques (remboursement de frais)	134,00 \$
147	Descoteaux, Éric (remboursement de frais)	160,84 \$
151	Distribution Marcel Laroche Inc. (bouteilles d'eau)	96,00 \$
121	Entreprise LTCA (location toilette chimique)	126,47 \$
122	F.Racicot Excavation	82 683,23 \$
119	FCDQ-Bureau en gros	351,71 \$
118	Fonds de l'information foncière (mutations)	20,00 \$
135	Gilles Labonté, électricien	122,16 \$
137	Groupe CCL (cartons pour permis)	150,95 \$
150	Groupe HBG Inc.	1 121,01 \$
123	Hydro Québec	20,22 \$
148	La Capitale Assurance	944,16 \$
140	Le Groupe A & A Sherbrooke	184,53 \$
155	Lebeau, Pierrette (rembourser location salle comm.)	80,00 \$
145	Les entreprises Aïta (contrat déneigement 4/4)	2 532,33 \$
149	Les entreprises Yannick Jean (contrat déneigement 4/4)	3 444,94 \$
125	Matériaux Magog Orford	245,12 \$
153	Mathieu, Josyane (frais de garde salle comm)	20,00 \$
127	Mégaburo (contrat photocopieur)	23,00 \$
126	Molleur, Stéphan (contrat déneigement 4/4)	4 151,76 \$
134	Monty Sylvestre	57,73 \$
124	MRC Memphrémagog	1 833,00 \$
154	Picker Photo	275,00 \$
128	Récupération L.Maillé	143,72 \$
129	Régie de police Memphrémagog	40 826,00 \$
132	Régie déchets de Coaticook	3 363,06 \$
130	S.P.A.de l'Estrie	637,69 \$
138	Sani-Estrie (ordures au camp Savio)	87,68 \$
143	Services de cartes Desjardins	105,44 \$
133	Société ass.automobile du Québec	896,87 \$
146	Stanley-Dany Taylor Transports Inc.	15 079,52 \$
131	Ville de Magog	4 913,48 \$
139	Wallis, Cody (contrat déneigement4/4)	340,62 \$
	<b>TOTAL</b>	<b>309 685,96 \$</b>

2018-03-773

**IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Sylvie Martel**

**Que** les comptes soient adoptés tels que présentés.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**12) CORRESPONDANCE**

Quelques éléments de correspondance sont laissés à l'attention des membres du conseil.

**13) DIVERS**

**14) PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les sujets suivants sont abordés au cours de cette période : L'acquisition de terrains aux fins de la municipalisation de la rue du Val-Joli, les nouvelles exigences gouvernementales en lien avec les plans d'urgence des municipalités, les sites de nuisances au village (antiquaire et ancien site de Shell), l'état de la situation en lien avec la décontamination du site de Shell.

Des remerciements sont aussi faits au directeur général qui doit prendre sa retraite dans les prochaines semaines et un mot de bienvenue est donné à la future directrice générale qui est présente dans la salle.

Il est enfin précisé que des activités de transition sont prévues entre les personnes concernées de manière à ce que les dossiers puissent suivre leur cours de manière optimale.

**15) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'assemblée est levée vers 21h30 sur proposition de madame la conseillère Sylvie Martel.

---

Jacques Demers  
Maire

---

Serge Caron  
Secrétaire-trésorier